

Nom / Prénom Etudiant :

Classe :

RENSEIGNEMENTS concernant LES RESPONSABLES LEGAUX

Pour les parents divorcés et en l'absence d'une copie de jugement de divorce mentionnant la déchéance des droits parentaux de l'un des deux responsables légaux, l'établissement est dans l'obligation de transmettre aux deux représentants tout document relatif à la scolarité de son enfant.

Responsable légal 1 (=responsable du paiement)	Responsable légal 2
NOM : PRENOM : Date de naissance : Lieu de naissance : ADRESSE du DOMICILE : Code Postal : Commune : Pays : N° de tél. portable : E. mail* : Lien de parenté avec l'apprenant :	NOM : PRENOM : Date de naissance : Lieu de naissance : ADRESSE du DOMICILE : Code Postal : Commune : Pays : N° de tél. portable : E. mail* : Lien de parenté avec l'apprenant :
Situation familiale : <input type="checkbox"/> mariés <input type="checkbox"/> pacés <input type="checkbox"/> concubinage <input type="checkbox"/> séparés <input type="checkbox"/> divorcés <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> autorité de tutelle	
Emploi : NOM de l'employeur – adresse du lieu de travail : N° téléphone professionnel :	Emploi : NOM de l'employeur – adresse du lieu de travail : N° téléphone professionnel :
N° d'immatriculation à la Sécurité sociale ou Mutualité sociale agricole : Assurance scolaire de l'enfant :	N° d'immatriculation à la Sécurité sociale ou Mutualité sociale agricole : Assurance scolaire de l'enfant :

L'ensemble des coordonnées peut être utilisé par l'établissement pour permettre le suivi de la scolarité de votre enfant.

**L'établissement communique quasi exclusivement par mail.*

Merci de transmettre une adresse mail consultée régulièrement et écrite lisiblement.

Je soussigné(e) père/mère/représentants légaux de l'étudiant,

Nom / Prénom de l'étudiant :

Classe :

M'engage à prendre connaissance des points évoqués ci-dessous et à m'y conformer.

- Autorise l'AgroCampus Nîmes-Rodilhan *Marie Durand*
 - ✓ à diffuser, pour des fins administratives, des images concernant mon enfant (Pronote, trombinoscope, élections des apprenants, ...) :
 OUI NON
 - ✓ à diffuser, sur le site Internet l'établissement et les réseaux sociaux des images concernant l'étudiant concerné :
 OUI NON

- Accepte que mon adresse mail personnelle soit diffusée aux fédérations de parents d'élèves :
 OUI NON

- Reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'établissement et de ses annexes et m'engage à m'y conformer : **le Règlement Intérieur est à consulter sur le site internet <https://epl.nimes.educagri.fr/>**

- Reconnais avoir pris connaissance de tous les documents constitutifs du dossier d'inscription 2026-2027

- Certifie avoir commandé la « Carte Jeune Région » ou être déjà en sa possession

- Certifie sur l'honneur les renseignements précisés sur ce document.

Date :

**Signature de
l'étudiant :**

**Signature du
responsable 1 :**

**Signature du
responsable 2 :**

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Nom / Prénom de l'étudiant :

Classe :

Ces documents sont obligatoires et doivent être joints en totalité au dossier.

DOSSIER SCOLARITE

- Dossier d'inscription rempli et signé
- Justificatif de domicile (facture EDF, téléphone) de moins de 3 mois
- 1 photo d'identité récente (le nom et la classe de l'étudiant doit figurer au dos)
- Photocopie du livret de famille (au complet)
- Attestation d'assurance pour l'année scolaire 2026-2027
- Enquête socio-professionnelle complétée

DOSSIER INSCRIPTION EXAMEN (uniquement pour l'inscription en 1^{ère} année)

- 1 Photocopie de la carte d'identité de l'étudiant (recto-verso obligatoire)
- Certificat de participation à la JAPD ou attestation de recensement
- Diplôme (ou relevé de notes) du baccalauréat (ou à fournir dès la publication des résultats)

DOSSIER FINANCIER

- Fiche d'engagement **REPLIE ET SIGNEE**
- Mandat de prélèvement SEPA du Responsable Légal n°1 **REPLI ET SIGNE**
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- Notification de Bourses délivrée par le CROUS (ou à transmettre à Mme Sassolat dès réception)

DOSSIER INFIRMERIE (A rendre SOUS PLI CONFIDENTIEL)

- Fiche de santé confidentielle
- Fiche d'urgence infirmerie
- Photocopie des vaccinations à jour (avec nom et prénom de l'étudiant)
- Si concerné : duplicata ordonnance prise de traitement à l'attention de l'infirmière
- Si concerné : certificat médical de dispense de sport
- Si concerné photocopie(s) du/des PAI, PPS, MDPH

DOSSIER SPORTIF (inscription facultative)

- Fiche d'inscription et cotisation de 20 euros Association Culturelle (indispensable pour pratiquer des activités et bénéficier des installations culturelles. **Chèque à l'ordre de : Association Culturelle. Le nom et la classe de l'élève doivent être inscrits au dos du chèque**

DOSSIER CULTUREL (inscription facultative)

- Fiche d'inscription, certificat médical et cotisation de 20 euros Association Sportive (indispensable pour pratiquer des activités physiques et sportives et bénéficier des installations sportives). **Chèque à l'ordre de : Association Sportive. Le nom et la classe de l'élève doivent être inscrits au dos du chèque accompagné du Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de compétition et d'association pour l'UNSS**

NOTE D'INFORMATIONS

Rentrée scolaire 2026/2027

Modalités d'admission des élèves

La restauration de l'AgroCampus est labellisée ecocert et Cant'oc depuis mai 2026.

Les repas préparés sur place comprennent un choix d'entrées chaudes ou froides en salad'bar à volonté, plusieurs plats principaux avec accompagnement de légumes et/ou féculents, un laitage et un dessert. Une alternative végétarienne est proposée chaque jour. Les quantités sont adaptées à l'âge des lycéens, en respectant la réglementation en vigueur. Les menus sont disponibles sur le ProNote du Lycée.

L'accès au self se fait à l'aide de la carte jeune Occitanie qui sert également de badge d'accès au site. Elle est obligatoire et indispensable pour rentrer dans l'établissement et passer au self.

L'internat secondaire garçon compte 95 places et celui des filles 70 places (chambres de 2 à 4 lits avec douche). L'internat BTS dans un bâtiment indépendant compte une soixantaine de place partagé avec les apprentis de BTSA. En cas de tension de places, la priorité est donnée en fonction de l'éloignement du domicile et des commodités de transports.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le lycée par mail : legta.nimes@educagri.fr

Tarifs

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique en 9 mensualités ou par appel de pension au trimestre (cf fiche engagement)

Paielement au forfait :

- Le forfait 5 déjeuners (tous les jours)
- Le forfait 4 déjeuners (tous les jours sauf le mercredi midi)

Paielement à la prestation

L'achat de ticket individuel pour les stagiaires, les étudiants et les apprentis mais aussi pour les familles qui ne souhaitent pas s'engager au forfait.

1. Tarif pour la demi-pension :

Tarifs Demi-pension 2026 sur 33 semaines	Forfait 4 déjeuners sans le mercredi midi	Forfait 5 déjeuners L-Ma-Me-J-V
1er trimestre – 11 semaines	158 €	198 €
2ème trimestre – 11 semaines	158 €	198€
3ème trimestre – 11 semaines	157,6 €	196 €
Total annuel	473.60 €	592.00 €
Au delà de 33 semaines, les déjeuners seront facturés à l'unité à 3.70 €		

2. Tarif internat obligatoirement au forfait :

Paielement au forfait :

- Le forfait 5 jours 4 nuits
- Le forfait 5 jours 3 nuits
- Le forfait 4 jours 3 nuits

	Forfait 5 jours 4 nuits	Forfait 5 jours 3 nuits	Forfait 4 jours 3 nuits
Nuitées	L-Ma-Me-J	L-Ma et J	L-Ma et J
Déjeuners et diners	5 L-Ma-Me-J-V	5 L-Ma-Me-J-V	4 sans mercredi midi et soir
1er trimestre – 11 semaines	482,5	411,2€	371,7€
2ème trimestre – 11 semaines	482,5	411,2€	371,8€
3ème trimestre – 11 semaines	482,6 €	411,3€	371,8€
Total annuel	1447,60 €	1233,70€	1115,30€
Sur 33 semaines	Au delà de 33 semaines, la semaine d'internat sera facturée 55,25 €		

Changements de régime :

Il est possible de demander un changement de régime avant le 25 septembre lorsque les emplois du temps seront définitifs ou à la fin d'un trimestre pour le trimestre suivant. La demande se fait par écrit.

→ Repas au ticket :

Les repas individuels sont gérés à l'aide du porte-monnaie intégré dans la carte jeune Région. L'accès à la restauration se fera à l'aide de cette carte, mais elle doit être **préalablement créditée au tarif de 4.60€** par paiement carte bleue ou espèces auprès du régisseur de recette Marjorie Allemand.

L'élève ne pourra pas accéder au service si sa carte n'est pas créditée à l'avance.

Les Ordres de remises de pension/demi-pension

1. Les remises d'ordre accordées de plein droit

D'une manière générale, une remise d'ordre est accordée de plein droit lorsque l'établissement n'est pas en mesure de fournir les prestations, ou lorsque la situation pédagogique de l'apprenant l'amène à prendre ses repas à l'extérieur de l'établissement. La remise d'ordre est alors accordée sans qu'il soit nécessaire pour la famille d'en faire la demande dans les cas suivants :

- Fermeture du service de restauration et/ou d'hébergement pour cas de force majeure.
- Exclusion temporaire de l'apprenant de l'établissement ou du service de restauration et d'hébergement par mesure disciplinaire sur décision du conseil de discipline. La remise d'ordre est appliquée après un délai de 5 jours ouvrés soit à compter du 6^{ème} jour.
- Participation de l'apprenant à :
 - Un stage obligatoire : dans le cas où le repas et/ou l'hébergement ne sont pas assurés par l'établissement
 - Sortie pédagogique : dans le cas où le repas froid n'est pas fourni par la restauration
 - Voyage scolaire organisé par l'établissement pendant le temps scolaire, si l'établissement ne prend pas en charge la restauration durant tout ou partie du voyage

2. Les remises d'ordre accordées sous condition

Il appartient au chef d'établissement d'accorder une remise d'ordre sous conditions, dans les cas suivants :

- Cas de force majeure : événements familiaux (décès), hospitalisation, ...
- Raisons médicales : sur demande écrite à partir de 5 jours ouvrés consécutifs soit à compter du 6^{ème} jour.
- Situation particulière impliquant une absence prolongée du service : la remise d'ordre est appliquée dès le 1^{er} jour d'absence, à condition que la demande ait été formulée par écrit 15 jours minimum avant le début de l'absence projetée. Les absences « perlées » ne donnent pas lieu à remise d'ordre.
- Signature d'un protocole d'accueil individualisé (PAI), si celui envisage des absences courtes et répétées, ou dans le cadre d'un suivi thérapeutique. Une remise d'ordre pourra être attribuée si les jours d'absence cumulées au cours d'un trimestre dépassent 8 jours.

Une demande écrite du représentant légal devra être formulée, accompagnée obligatoirement des pièces justificatives nécessaires dans un délai maximum de 30 jours calendaires consécutifs à compter du retour de l'apprenant.

Option hippologie/équitation

Les cours d'hippologie sont assurés par un centre équestre. Les cours ainsi que la licence sont à la charge de la famille, soit 450 euros, soit un paiement de 225 euros au 1^{er} trimestre et 225 euros au deuxième trimestre.

Ce montant est susceptible d'être revu lors du conseil d'administration de juin pour application année scolaire 2026/2027.

Fournitures

Une blouse en coton est demandée pour les travaux pratiques en science.

La liste des fournitures sera fournie par les enseignants à la rentrée.

Matériels scolaires et équipements professionnels

Les manuels scolaires de seconde, première et terminale ainsi que les équipements pour les filières professionnelles et technologiques relèvent de l'opération de gratuité mise en place par la région Occitanie.

La carte jeune Région

Ce dispositif donne accès à des aides et des services multiples pour l'ensemble des apprenants (financements pour les achats de livres de loisir et les licences sportives).

Chaque jeune doit impérativement demander sa carte sur le service en ligne de la région :

www.cartejeune.laregion.fr.

L'obtention de la carte est soumise à la validation par l'établissement de l'inscription administrative du jeune.

Cette carte est à conserver d'une année sur l'autre (délivrance d'un sticker permettant de l'actualiser).

Cette carte permet d'accéder au restaurant scolaire et sert aussi de carte d'accès au site.

Aucun accès au site ne peut se faire sans la carte jeune Région.

CARTE INDISPENSABLE DES LE 1ER JOUR DE RENTRÉE.

Trousseau d'internat

Les internes sont priés d'apporter un oreiller, une couette 1 personne ainsi qu'une paire de draps housse /taie d'oreillers. Un cadenas est demandé afin de fermer les armoires des chambres. Les familles devront veiller à ce que les effets personnels soient **régulièrement** lavés. Il ne sera pas accepté qu'un élève dorme à même le matelas.

AIDES A LA SCOLARITÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

- DOSSIERS DE BOURSES DU SECONDAIRE (contact : Mme SASSOLAT 04.66.20.81.38)

Les dispositions concernant les bourses nationales de l'enseignement agricole sont définies par une circulaire du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Les bourses sont liquidées en trois trimestres, et sont systématiquement déduites des appels à pensions.

- DOSSIERS DE BOURSES DU SUPERIEUR

Les bourses de l'enseignement supérieur sont gérées par le CROUS via le dossier social étudiant. Une notification prévisionnelle vous sera alors envoyée que vous devrez remettre impérativement à Mme SASSOLAT afin de valider votre dossier.

- BOURSES AU MERITE POUR LES ELEVES ISSUS DE TOUTES LES CLASSES (contact Mme SASSOLAT au 04.66.20.81.38)

La bourse au mérite varie de 400€ à 1000€ selon l'échelon accordé. Elle est versée aux seules mentions « BIEN » et « TRES BIEN » au DNB.
--

- FONDS SOCIAL uniquement pour les LYCEENS (contact : Mme SASSOLAT)

Il s'agit d'une aide ponctuelle en faveur des familles qui rencontrent des difficultés financières pour assumer les frais de restauration, d'hébergement ou de scolarité de leur enfant.

Les dossiers de demande de fonds social sont disponibles auprès du Service Intendance.

Les aides sont attribuées selon des critères approuvés en conseil d'administration, par une commission interne à l'établissement.

- FONDS d'AIDE à la RESTAURATION (FRAR) (contact : Mme SASSOLAT)

La région Occitanie accorde une aide aux familles d'élèves et étudiants pour la prise en charge des frais de restauration.

La demande est concomitante à la demande de fonds social pour la restauration. Elle peut être complémentaire de l'aide accordée au titre du fonds social.

L'aide du fonds social des cantines et l'aide régionale à la restauration sont obligatoirement déductibles des frais de restauration.

Ne pas hésiter à vous mettre en relation avec le service d'hébergement, en cas de difficulté financière.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRES

Chers étudiants et parents d'étudiants,

Nous vous informons qu'un équipement de protection individuel est OBLIGATOIRE lors des séances de travaux pratiques en laboratoire, en atelier, en chantier école, ainsi que pour les séquences de formation professionnelle sur le domaine de l'Agrocampus ou sur l'exploitation agricole du lycée ainsi que pendant les périodes de stage en entreprise.

Si cet équipement a pu être fourni par le conseil régional Occitanie, lorsque vous étiez lycéen, il reste par contre à votre charge en tant qu'étudiant.

C'est pourquoi nous demandons à chaque étudiant de se procurer l'équipement suivant pour le **mardi 1^{er} septembre 2026 au plus tard**.

Tout manquement pourra entraîner l'exclusion de la séance de formation et pourra donner lieu à des mesures disciplinaires.

Equipements de protection individuelle obligatoires	
BTSA VO	Blouse blanche pour les travaux pratiques de laboratoire Chaussure de sécurité Vêtement de travaux, taille ajustée Gants Lunettes de protection
BTSA GEMEAU	Blouse blanche pour les travaux pratiques de laboratoire Chaussure de sécurité Vêtement de travaux, taille ajustée Gants Lunettes de protection
BTSA AP	Blouse blanche pour les travaux pratiques de laboratoire Chaussure de sécurité norme EN ISO 20345 : 2011 S1 ou S3 Vêtement de travaux, taille ajustée soit veste+pantalon soit combinaison Gants Lunettes de protection

En tant qu'établissement de formation, nous nous devons de vous former aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité et de faire en sorte de vous protéger et de protéger les autres usagers contre tout risque professionnel.

Soyez assurés Madame, Monsieur, de la mobilisation de l'ensemble de l'équipe pédagogique pour votre réussite et votre insertion professionnelle.

Le Chef d'établissement, Nathalie COMBES

A L'ATTENTION DES ETUDIANTS BTSA

APPEL DE CANDIDATURE MAÎTRE / MAÎTRESSE AU PAIR

Deux postes de Maître / Maîtresse d'internat au pair seront disponibles à compter du :

1^{er} septembre 2026.

Le/La Maître / Maîtresse au pair est chargé(e) de la surveillance de l'internat sur un contrat de travail hebdomadaire de maximum 16 heures.

Mon travail peut se décliner selon les besoins et les emplois du temps de la façon suivante :

- 1- Assurer une surveillance active pendant les études du soir et le mercredi après-midi.
- 2- Assurer une nuit d'internat.
- 3- Effectuer de l'aide aux devoirs et de l'accompagnement d'élèves internes.
- 4- Proposer/encadrer des animations à l'internat.



Le temps de travail et les avantages qui en découlent :

Les maîtres et maîtresses au pair sont des étudiants(es) qui, contre des avantages dits « en nature », travaillent au maximum 16 h au sein du service Vie Scolaire.

Ils bénéficient d'une chambre indépendante (si les disponibilités le permettent) et de la gratuité des repas du lundi matin au vendredi midi.

Les tâches à accomplir s'apparentent à celles des assistants d'éducation, travaillant au sein d'une seule et même équipe.

Être maître ou maîtresse au pair est un TRAVAIL à part entière.

Ce travail nécessite de se montrer :

- **RESPONSABLE** en toutes circonstances, ce qui sous-entend de bien maîtriser le Règlement Intérieur, son langage, et de savoir trouver le juste milieu entre la fermeté et l'écoute ;
- **PONCTUEL** ;
- **EN COMMUNICATION** constante avec ses collègues du service et sa hiérarchie
- Ce travail signifie aussi qu'une relation de confiance doit s'établir entre tous les membres de l'équipe.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez joindre les CPE avant le 03 juillet 2026. Au-delà de cette date, merci d'envoyer un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation aux adresses suivantes : vs-legta.nimes@educagri.fr

ENQUETE SOCIO-PROFESSIONNELLE

NOMS et Prénoms de l'élève / du responsable légal :

.....

Merci de bien vouloir remplir ce questionnaire qui conditionne la saisie et l'inscription définitive de votre enfant.

1 – Agriculteurs – exploitants

- 1.1 – Agriculteur sur petites exploitations
- 1.2 – Agriculteur sur moyennes exploitations
- 1.3 – Agriculteur sur grandes exploitations

2 – Artisans, commerçants et chefs d'entreprise

- 2.1 – Artisan
- 2.2 – Commerçant et assimilé
- 2.3 – Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus

3 – Cadres et professions intellectuelles supérieures

- 3.1 – Profession libérale
- 3.3 – Cadre de la fonction publique
- 3.4 – Professeur, profession scientifique
- 3.5 – Profession de l'information, des arts et des spectacles
- 3.7 – Cadre administratif et commercial d'entreprise
- 3.8 – Ingénieur et cadre technique d'entreprise

4 – Professions intermédiaires

- 4.2 – Instituteur et assimilé
- 4.3 – Profession intermédiaire de la santé et du travail social
- 4.4 – Clergé – religieux
- 4.5 – Profession intermédiaire administrative de la fonction publique
- 4.6 – Profession intermédiaire administrative et commerciale
- 4.7 – Technicien
- 4.8 – Contremaître, agent de maîtrise

5 – Employés

- 5.2 – Employé civil et agent de service de la fonction publique
- 5.3 – Policier et militaire
- 5.4 – Employé administratif d'entreprise
- 5.5 – Employé de commerce
- 5.6 – Personnel des services directs aux particuliers

6 – Ouvriers

- 6.2 – Ouvrier qualifié de type industriel
- 6.3 – Ouvrier qualifié de type artisanal
- 6.4 – Chauffeur
- 6.5 – Ouvrier qualifié de la manutention, du magasinage
- 6.8 – Ouvrier non qualifié de type artisanal
- 6.9 – Ouvrier agricole

7 – Retraités

- 7.1 – Ancien agriculteur exploitant
- 7.2 – Ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise
- 7.4 – Ancien cadre
- 7.5 – Ancienne profession intermédiaire
- 7.7 – Ancien employé
- 7.8 – Ancien ouvrier

8 – Autres personnes sans activité professionnelle

- 8.1 – Chômeur n'ayant jamais travaillé
- 8.3 – Militaire du contingent
- 8.4 – Élève, étudiant
- 8.5 – Personne diverse, sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraité)
- 8.6 – Personnel diverse, sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraité)

FICHE D'ENGAGEMENT

À remplir par toute personne se portant garant du paiement des frais liés à l'hébergement/restauration/scolarité.
Le parent qui perçoit les bourses nationales s'engage à payer tous les frais.

Fournir dans tous les cas un RIB pour les paiements ou remboursements par l'établissement (bourses de stages à l'étranger, fonds social, etc...)

Responsable légal / Garant financier :

Je soussigné(e) (NOM en majuscules et prénoms usuels) :

Père Mère Autre :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse complète :

Code postal : Commune :

N° de Téléphone fixe : N° de Téléphone portable :

Adresse mél :

Profession :

Nom de votre employeur :

Adresse complète de votre employeur
.....

M'engage à payer les frais d'hébergement/restauration et autres frais liés à la scolarité de :

NOM : Prénom :

Régime : Interne Demi-pensionnaire Externe

Classe :

Boursier : Oui Non

Demande de bourses en cours : Oui Non

(À cocher)

Soit par prélèvement mensuel : (remplir le mandat SEPA en page 2 de ce document°)

(Le prélèvement automatique mensuel est le moyen de paiement privilégié par l'établissement. Le nom du garant sur cette fiche doit être identique au nom du titulaire du compte à débiter)

Soit sur présentation en début de trimestre de l'avis des sommes à payer et paiement :

par virement bancaire sur le compte de l'établissement :

IBAN : FR76 1007 1300 0000 0010 0265 158 BIC : TRPUFRP1 Domiciliation : TPNIMES

par paiement en ligne sur le site www.epl.nimes.educagri.fr, rubrique eplefpa/paiement en ligne

À défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que le recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

Signature du responsable légal :

A

Le

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA DU RESPONSABLE LEGAL

Autorisation de prélèvement mensuel automatique

pour paiement des frais d'hébergement/restauration et frais de scolarité

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'agent comptable de l'EPLFPA de Nîmes-Rodilhan à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions de l'agent comptable de l'EPLFPA de Nîmes-Rodilhan.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée, dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR43 ZZZ 608 493

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom - prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mél :

Nom : **EPLFPA / AGROCAMPUS NIMES RODILHAN
MARIE DURAND**

Adresse : Domaine de Donadille

Code postal : 30230

Ville : RODILHAN

NOM - PRENOM DE L'ELEVE : **CLASSE :**

REGIME : INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

**JOINDRE ET AGRAPHER UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE AU FORMAT EUROPEEN
IBAN BIC**

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif
Mensuel : le 10 de chaque mois (*sous réserve des jours d'ouverture de la Banque de France*).
9 échéances par année scolaire : *novembre à juillet (échéance de régularisation)*

Signé à : Signature obligatoire :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Rappel :

Afin d'éviter tout incident de paiement, votre compte doit être suffisamment approvisionné aux dates de prélèvements prévues par l'échéancier

L'établissement ne prend pas en charge les frais bancaires qui peuvent vous être appliqués par votre banque dans le cadre de vos prélèvements.

*En cas d'un premier rejet de prélèvement, **le responsable légal sera exclu du prélèvement mensuel automatique**. Le règlement unique s'effectuera à réception de l'avis aux familles.*

En cas de litige sur un prélèvement, une suspension peut être demandée à la banque. Le restant du devra être directement réglé à l'agent comptable de l'EPLFPA de Nîmes-Rodilhan.

Tout changement de situation en cours de scolarité (adresse, RIB, familiale, ...) doit être signalé aux services administratifs de l'établissement et en parallèle à l'agence comptable.

Les informations contenues dans la fiche d'engagement et le présent mandat, qui doivent être complétés, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client, conformément au règlement général de la protection des données de l'établissement. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Lycée

DOSSIER INFIRMERIE 2026-2027

Joindre au dossier

	Chaque année	A la 1 ^{ère} Inscription Uniquement
Les feuilles « fiche de santé confidentielle » et « fiche d'urgence » ci-jointes, complétées	<input type="checkbox"/>	
La photocopie du carnet de vaccinations de l'apprenant (Noter le nom/prénom de l'apprenant sur la photocopie)		<input type="checkbox"/>
En cas de prise de traitement, joindre obligatoirement le duplicata de l'ordonnance à l'attention de l'infirmière	<input type="checkbox"/>	
En cas de dispense de sport temporaire ou à l'année, partielle ou complète, joindre un certificat médical (<i>merci d'utiliser celui en annexe de préférence</i>)	<input type="checkbox"/>	
Copie de : PAP de l'établissement précédant, notification d'aménagement d'épreuves du brevet, notification MDPH en cours (<i>si AESH, merci de préciser le nombre d'heures</i>), PAI précédent		<input type="checkbox"/>

Lycée

FICHE DE SANTÉ CONFIDENTIELLE – RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027

Cette fiche est confidentielle, elle est à remettre avec la photocopie du carnet de vaccination sous enveloppe cachetée ; ces données seront conservées 2 ans après le départ de l'apprenant et seront traitées par le personnel de santé de l'établissement et les médecins.

Nom – Prénom : Classe :

Date de naissance :

Antécédents médicaux et chirurgicaux (exemple : asthme, épilepsie, migraines, diabète, difficultés psychologiques...)

Traitement(s) quotidien ou ponctuel :

IMPORTANT : En cas de **traitement médical à suivre** (même ponctuel), il doit être impérativement remis au service de l'infirmier avec un duplicata ou une photocopie de l'ordonnance.

Allergies :

L'apprenant a-t-il des allergies médicamenteuse(s), alimentaire(s) ou autre(s) ?

Si oui lesquelles ?

Projet d'accueil individualisé (PAI) :

A-t-il déjà eu un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI) mis en place** (diabète, asthme, épilepsie, phobie scolaire, ...) ? Oui Non

Souhaitez-vous mettre en place / renouveler un PAI ? Oui Non

Remarques particulières à l'attention de l'infirmière :

.....

.....

Fait le : à :

Signature d'un responsable légal ou de l'élève majeur :

Lycée

TROUBLE DE LA SANTE OU TROUBLE DE L'APPRENTISSAGE

Nom – Prénom : Classe :

Date de naissance :

Concernant les troubles suivants, sauf information contraire de votre part, sachez que ceux-ci seront transmis à l'équipe éducative pour qu'elle élabore : PAP, GEVA-sco, PPS, demande d'aménagement d'épreuve ou autre.

Si vous refusez la transmission à l'équipe éducative, cochez cette case :

La personne présente-elle un des troubles suivants :

- Dyslexie ? OUI NON
- Dysorthographe ? OUI NON
- Dyscalculie ? OUI NON
- Dyspraxie ? OUI NON
- Déficience visuelle ? OUI NON
- Déficience auditive ? OUI NON
- Trouble du spectre l'autisme (TSA) ? OUI NON
- TDA (H) ? OUI NON
- Autre ? Précisez :

Souhaitez-vous mettre en place / renouveler un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ? OUI NON

L'apprenant a-t-il une notification MDPH en cours de validité ? OUI NON (si oui, joindre une copie)

Avez-vous déjà monté un dossier d'aménagements d'épreuves pour le diplôme en cours ? OUI NON

Pour rappel : Une notification d'aménagements d'épreuves est valable pour toute la durée du cycle de formation, donc valable jusqu'à l'obtention du diplôme. Toutefois, si une évolution du handicap est constatée, ce dossier doit être renouvelé.

Si non, souhaitez-vous faire une demande d'aménagements d'épreuves pour le BAC ou BTS ? OUI NON

Fait le : à :

Signature d'un responsable légal ou de l'élève majeur :

Lycée

FICHE D'URGENCE – RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027

Document non confidentiel consultable par l'ensemble des personnels de l'établissement, service de secours, à remplir par un représentant légal.
Ce document sera conservé durant l'année scolaire en cours

Identification de l'élève / étudiant(e)

NOM (en majuscules) : Prénom :
Né(e) le : à N° portable (facultatif) :
Classe : Régime : INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

Personnes à prévenir

Responsable 1	Responsable 2	Autres : Précisez :
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
.....
.....
N° portable :	N° portable :	N° portable :
Tel domicile :	Tel domicile :	Tel domicile :
Tel travail :	Tel travail :	Tel travail :
E-mail :	E-mail :	E-mail :
.....

Adresse de l'élève si différente :

MÉDECIN TRAITANT : Nom : N° Téléphone :
Adresse complète :

Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (maladies, allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :
Joindre une photocopie des vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade, vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence. Aucun personnel de l'EPL n'accompagnera l'apprenant vers l'hôpital. Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal. Le responsable légal s'engage à prévenir de modifications concernant les données transmises.

Fait le : à :

Signature d'un responsable légal :

Association Sportive de l'AgroCampus Nîmes Rodilhan Marie Durand

Adhésion 2026-2027

L'Association Sportive participe activement à la vie du Lycée et fait partie du projet d'établissement. Son fort taux de licenciés (50% des élèves) place l'AgroCampus de Nîmes Rodilhan Marie Durand parmi les plus dynamiques des établissements de l'académie sur le plan sportif.



L'association Sportive est affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et permet au lycée Marie Durand de proposer des activités en compétition scolaire comme par exemple le rugby, le volley (activités des 2 sections sportives) mais aussi suivant les années et les demandes des élèves d'autres activités sportives (badminton, musculation, ...)

Des rencontres inter-établissements sont programmées pour les activités engagées en championnats UNSS.

Ces activités peuvent amener par ailleurs à la formation et à la validation de rôles de jeunes Officiels (arbitre, coach...).

L'encadrement est réalisé par des adultes diplômés enseignants d'EPS, cadres techniques fédéraux et associatifs.

Les séances d'entraînement et les rencontres se déroulent généralement sur les horaires périscolaires soit le mercredi après-midi ou les autres jours entre 12h et 13h 00 et après les cours à 17 h 30

Certaines activités dites « à risques » peuvent nécessiter un certificat médical de non contre-indication.

Tout élève mineur doit fournir une autorisation parentale de pratique dans le cadre de l'AS.

ASSOCIATION SPORTIVE
AgroCampus Nîmes Rodilhan Marie Durand

Fiche à joindre dans le dossier d'inscription
AUTORISATION PARENTALE :
obligatoire pour l'établissement de la licence

Je soussigné(e)

Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1),

autorise mon fils, ma fille (3)

Classe.....,

- 1- A participer aux activités de l'Association Sportive de l'Agrocampus Nîmes Rodilhan Marie Durand (3)
- 2- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale (3).
- 3- M'engage m'acquitter de la cotisation de 20€ (participation aux frais de licences, transports, équipements, organisation...) par chèque à ***l'attention de l'association sportive du lycée Marie Durand***

A

le

Signature du responsable légal :

(1) Rayer la mention inutile

(2) Indiquer le nom et prénom du licencié

(3) Rayer en cas de refus d'autorisation.

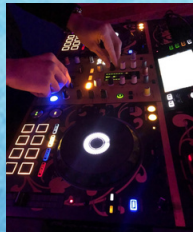
L'ASSOC'

ASSOCIATION DES LYCÉENS, ETUDIANTS, STAGIAIRES ET APPRENTIS DE L'AGROCAMPUS NÎMES RODILHAN



DES ANIMATIONS AU LYCÉE

- Soirées jeux de société
- Fête de l'hiver
- Carnaval
- Bal de promo
- Ciné-Club



DES SORTIES ET DES CLUBS

- Sorties théâtre, danse et cirque
- Concerts à Paloma.
- Club Musique
- Club Arts plastiques
- Club Photo



UN FOYER ÉCORESPONSABLE

Du mobilier recyclé, recyclage des déchets, murs végétaux etc. Le foyer est chaleureux et vivant avec différents espaces dédiés...



MISSIONS DE L'ASSOCIATION

- Proposer des animations au lycée hors-temps scolaire
- Proposer des sorties (escape game, laser game, cinéma, etc.) qui sont encadrées par les enseignantes animatrices d'ESC

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- Mettre en place des activités culturelles, artistiques et des activités de loisirs.
- Créer du lien entre les apprenants du CFA et le lycée
- Gérer et animer le foyer des apprenants de l'Agrocampus

L'ASSOC' est une association type loi 1901, gérée par des élèves, apprentis et stagiaires volontaires qui se forment en bureau à la suite d'élections. Ils sont accompagnés dans la gestion de leur association culturelle par leurs enseignantes-animatrices en Éducation socioculturelle. En début d'année scolaire, le bureau de l'Assoc' présente un projet d'activités et un budget prévisionnel, puis en fin d'année un bilan d'activités et un budget réalisé



COUPON D'ADHESION



Coupon à coller au dos du chèque de 20 euros à l'ordre de l'Assoc' :

Nom :

Prénom :

Classe :

Une fiche d'inscription est fournie dans le **dossier d'admission du lycée.**

★ **La cotisation de 20 euros par an permet :**
*l'accessibilité
 gratuite au foyer qui dispose d'une salle avec instruments de musique, d'un labo photo argentique et laboratoire numérique (imprimante 3D),
 d'une buvette, d'un piano, d'une salle détente.*

Inscription gratuite aux clubs et à l'option cinéma qui est intégrée aux notes de Baccalauréat.

Tarif 1 euro pour toutes les sorties et fêtes gratuites.